



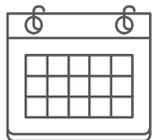
# PUD DE DUMBÉA RÉVISION 2024

Présentation synthétique de  
l'évaluation environnementale VF





# Dumbéa, ville verte et dynamique



# PLANNING GÉNÉRAL



## PHASE 2

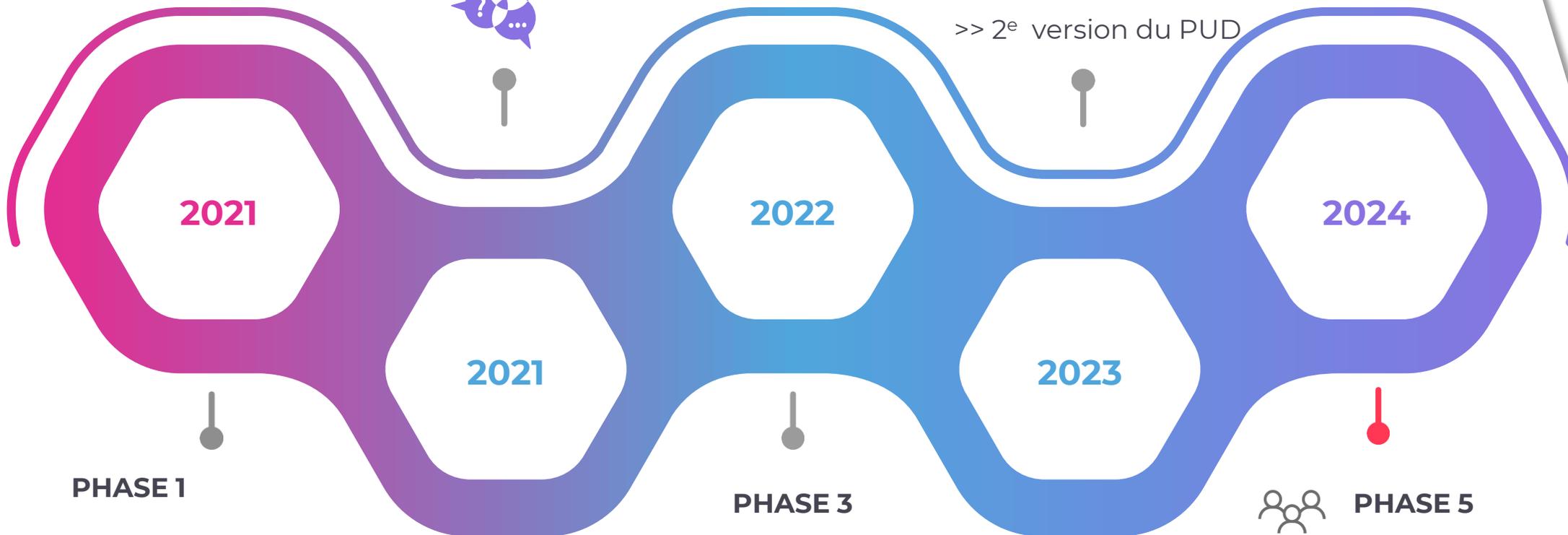
Projet de territoire



## PHASE 4

Concertation Administrative et publique

>> 2<sup>e</sup> version du PUD



## PHASE 1

Diagnostic territorial



## PHASE 3

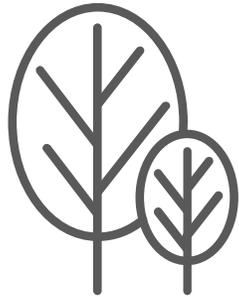
Écriture règlementaire  
>> 1<sup>er</sup> dossier complet de PUD



## PHASE 5

Enquête Publique  
>> Version finale et **approbation**

Evaluation environnementale



# Évaluation

## Environnementale

- » Cadrage méthodologique
- » EIE (État Initial de l'Environnement)
- » RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales)
- » Indicateurs de suivi SMART



# Méthodologie de l'évaluation du PUD

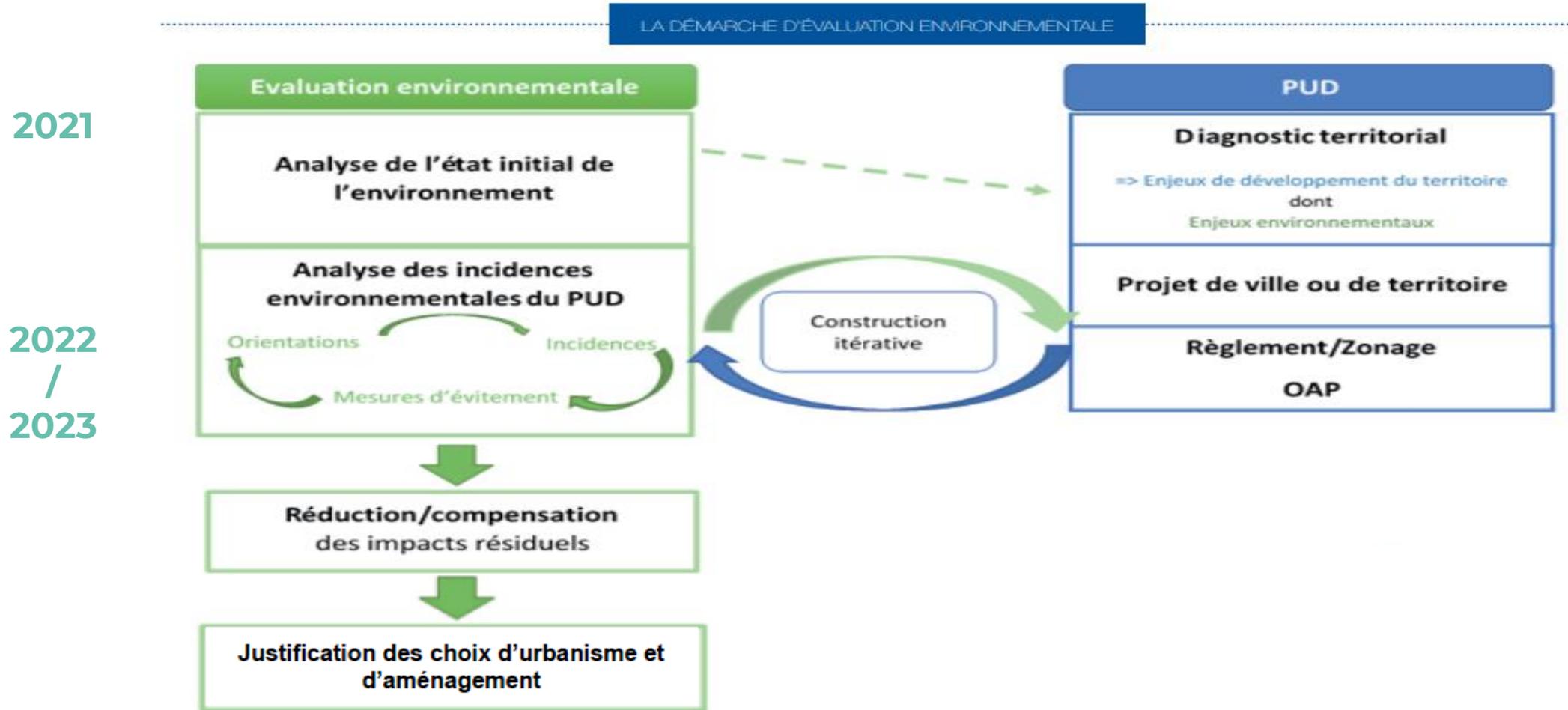


Figure 1 : Procédure – Source : Guide EIE du PUD en Province Sud 2019



# Phase 1

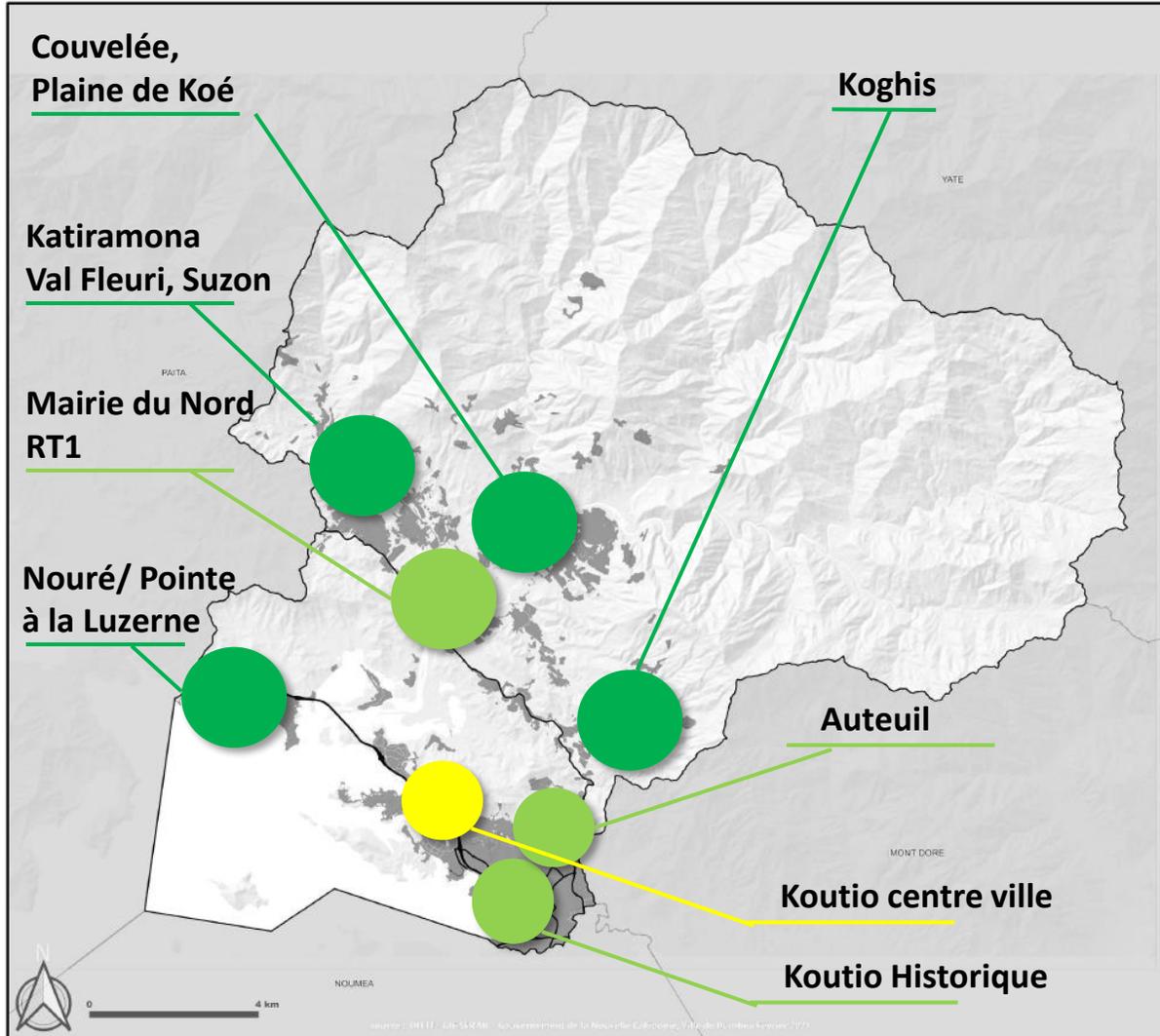
## EIE et Rapport de présentation

Principe de proportionnalité  
et de priorisation des enjeux  
Caractérisation des zones sensibles



**DUMBEA**  
Plan d'urbanisme Directeur

**PIECE 1 : ETAT  
INITIAL DE L'  
ENVIRONNEMENT**



## Sensibilité des secteurs vis-à-vis du PUD

### » 8 secteurs à enjeux

Sensibilité définie par différentes caractéristiques (topo, risques, qualité des eaux, EIP, site et paysage, ...) et par les secteurs qui l'entourent (aires protégées, Écosystèmes d'Intérêt Patrimoniaux (EIP), usages...)

**Plus un secteur regroupe des enjeux environnementaux plus il sera « sensible »**

### » Légende



#### Sensibilité très forte

(Nouré/Pointe à la Luzerne, Koghis, Couvelée, Plaine de Koé, Katiramona/Val Fleuri, Suzon)



#### Sensibilité forte

(Koutio historique, Auteuil, Mairie Nord/ RT1)

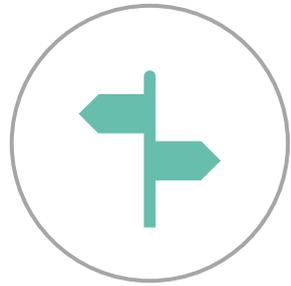


#### Sensibilité modérée

(Centre ville hors ZAC)



# DIAGNOSTIC Environnemental



## 5 Thèmes

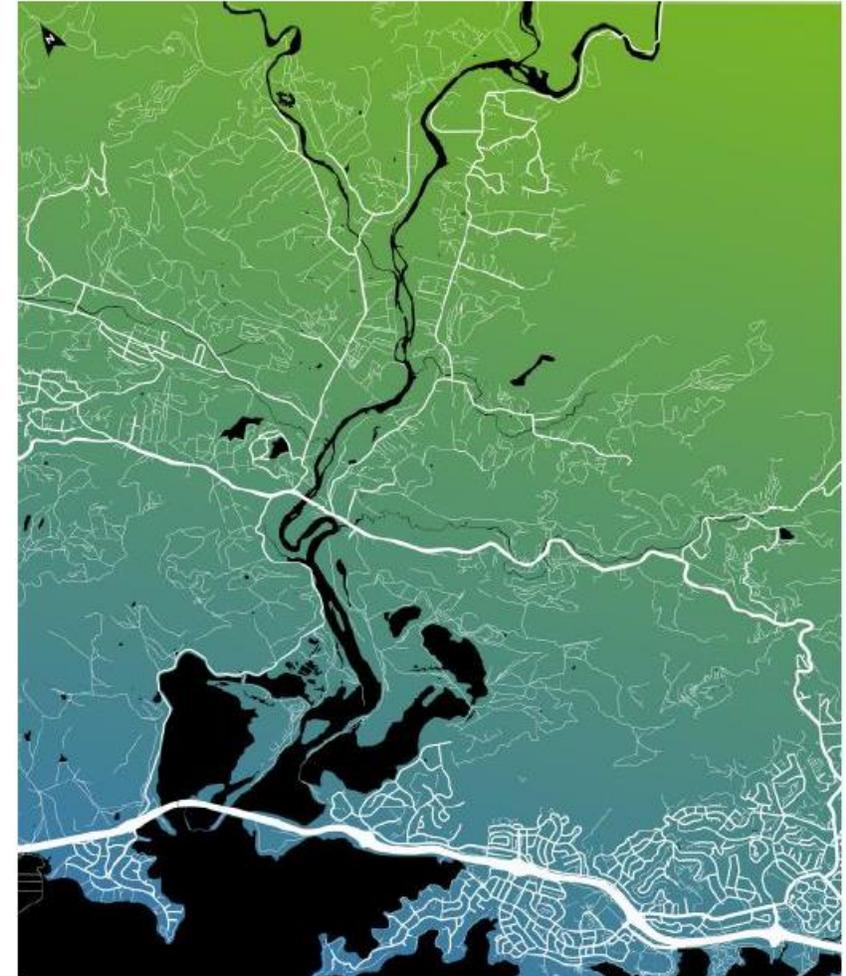




# Phases 2-3

## Evaluation des impacts environnementaux du projet de ville et du PUD

Traduction des enjeux du diagnostic  
Impacts environnementaux du PUD  
Evolutions de zonage et artificialisation

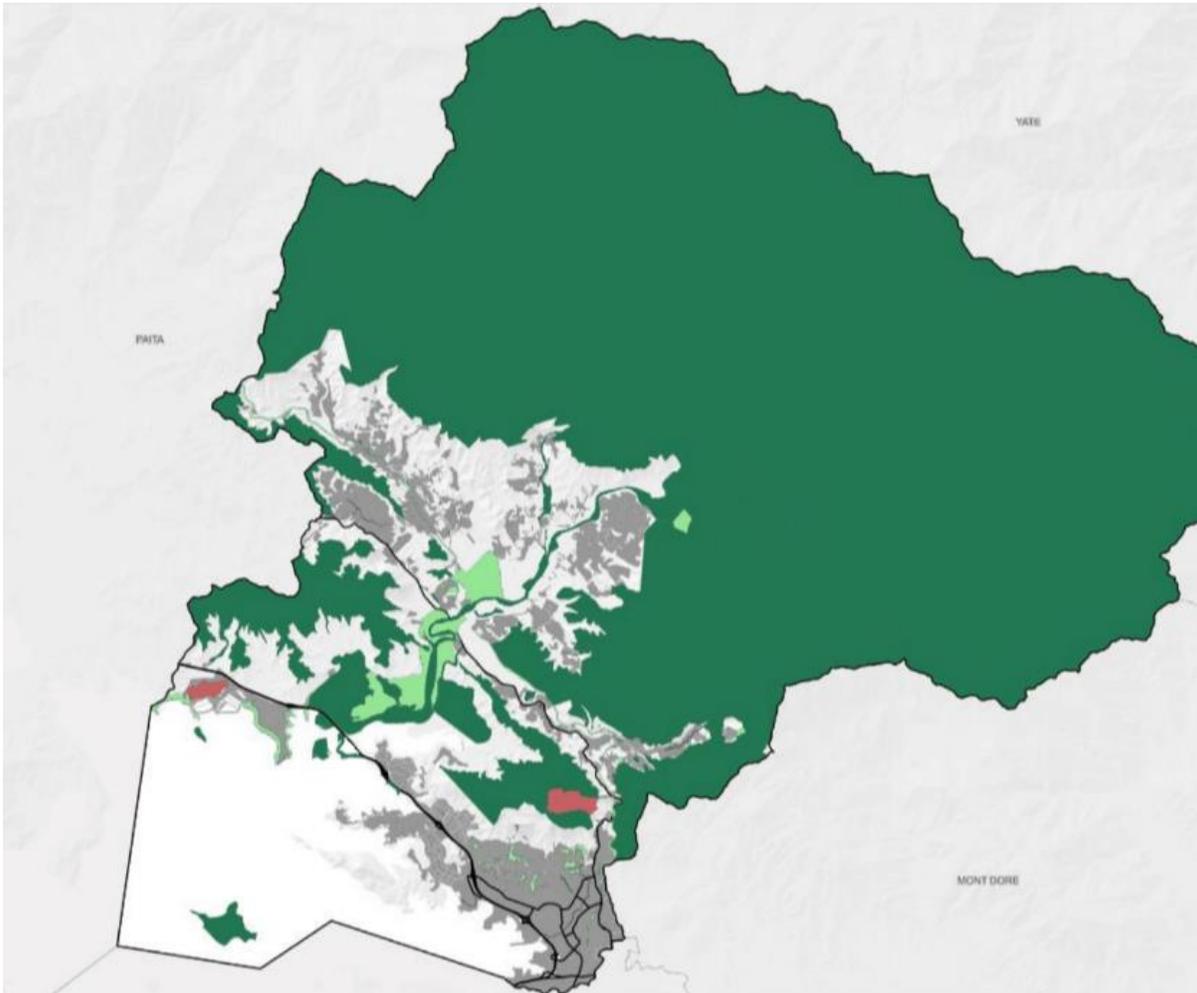


DUMBEA  
Plan d'urbanisme Directeur

PIECE 2 : RAPPORT SUR  
LES INCIDENCES  
ENVIRONNEMENTALES



# Incidences de la révision du PUD sur l'environnement



## *Projet de ville*

>> Recherche d'équilibre entre les 3 piliers du développement durable : Environnement, social et économie

- Gain écologique : 2/3 d'impacts positifs
- Dette écologique : 1/3 d'impacts négatifs



## *Impacts finaux du PUD opposable*

>> Résultats : dette initiale annulée par les mesures du règlement écrit et graphique

>> Impact moindre de ce PUD que le précédent



# RIE : Evolutions surfaciques du zonage

## Zonage

Par rapport au PUD précédent

+7 %  
+111 Ha



Zones urbaines

-45%  
-96 Ha



Zones à urbaniser

+2%  
+401 Ha



Zones naturelles

-5%  
-137 Ha

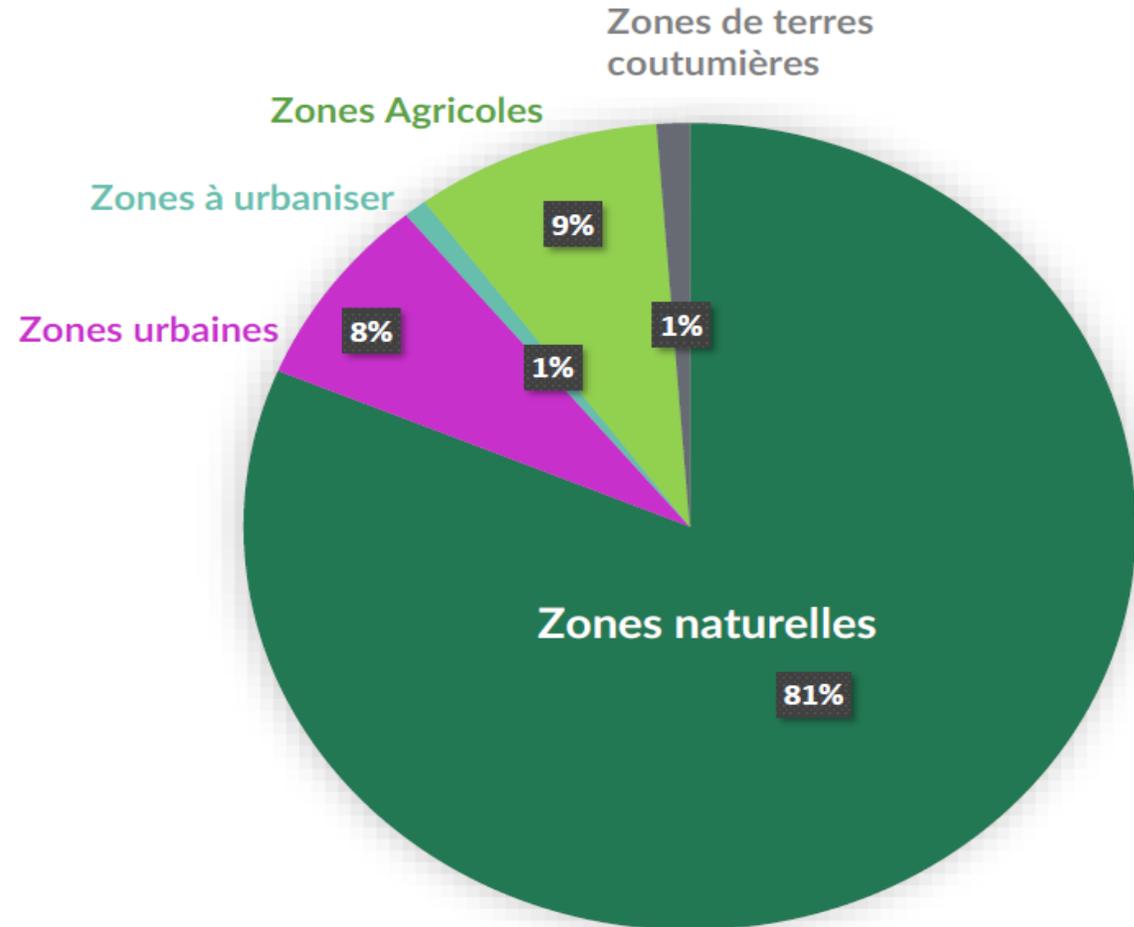


Zones agricoles

Aucun  
changement



Zones de terres  
coutumières « TC »



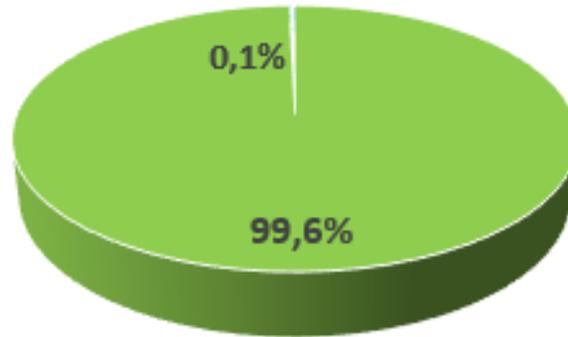


# RIE : Evolutions de la protection des écosystèmes (EIP)

répartition par zones

- Naturelles
- NLT
- Terre Coutumière
- ZAC
- Agricole
- Urbaine

**Forêts humides**  
répartition par zones

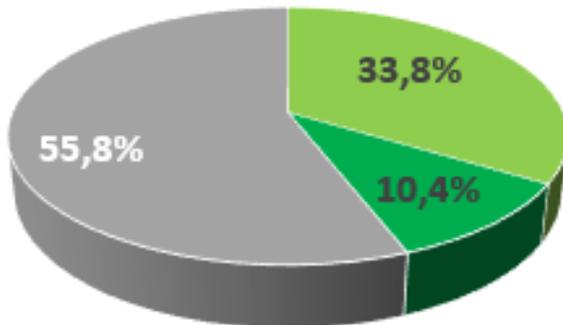


*Mesure d'évitement E*

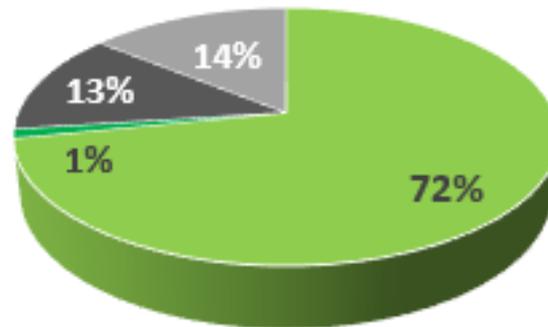
» Amélioration de la protection des EIP en zones naturelles dans la révision du PUD

- +58 ha de forêts sèches
- +7 ha de forêts humides
- +23 ha de mangroves

**Mangroves**  
répartition par zones



**Forêts sèches**  
répartition par zones



» **Dumbéa, ville verte**

- **95,9%** de EIP sont classés en zones naturelles protégées
- **96,5%** des formations végétales classés en zones naturelles



# Synthèse

Evaluation (RIE) pour chacun des 5 thèmes environnementaux

Définition et traduction des enjeux  
Mesures ERC et indicateurs SMART

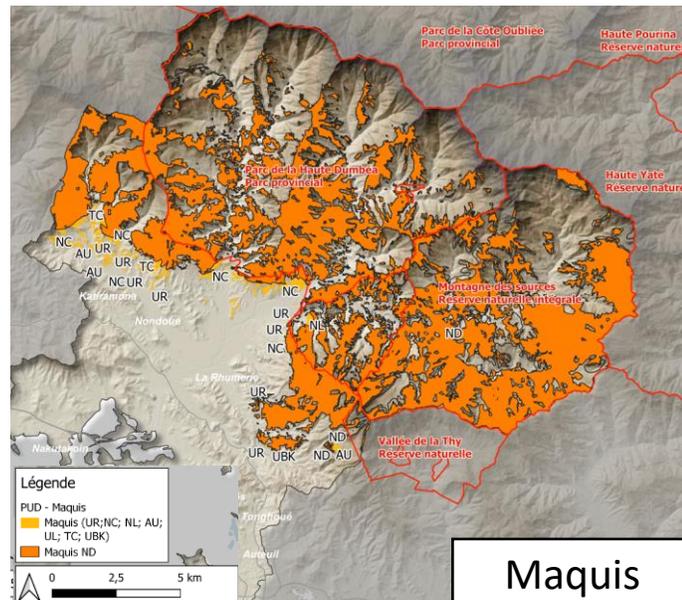
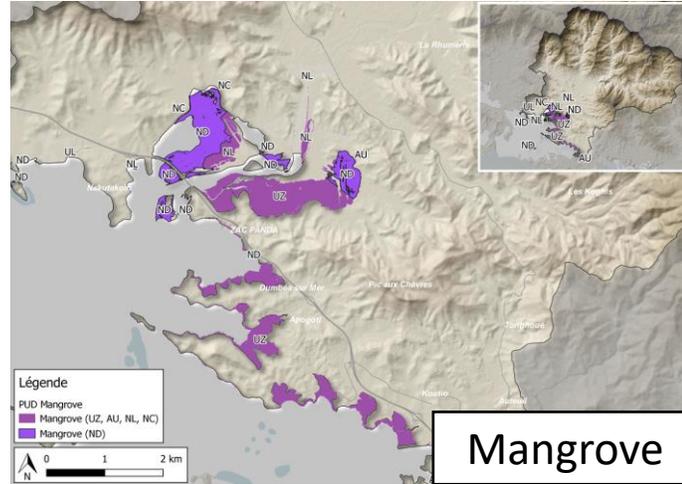
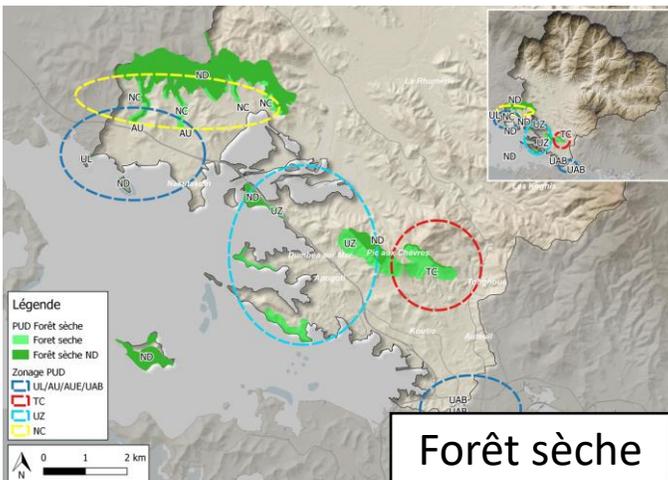
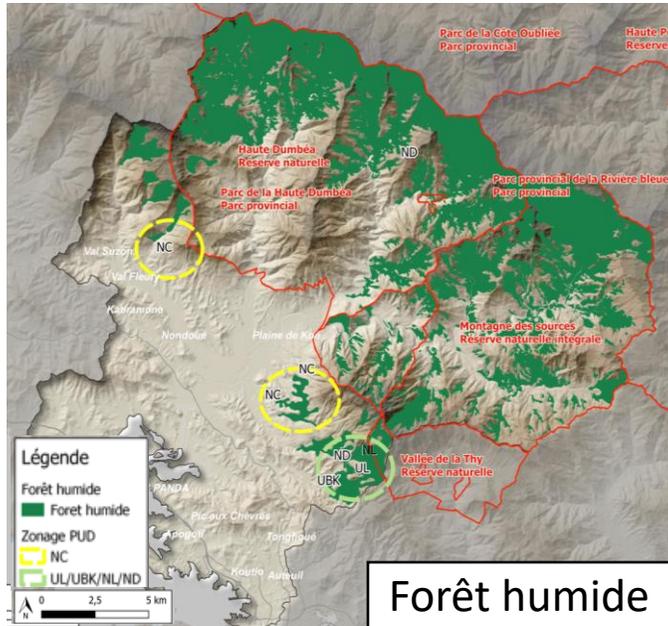


DUMBEA  
Plan d'urbanisme Directeur

PIECE 3 : RESUME  
NON TECHNIQUE  
DU RIE



# THEME 1 : Milieux naturels, paysages et biodiversité



## Synthèse du diagnostic

- » **3 Aires protégées sur 60% de la commune**
  - Parc provincial de la Dumbéa et la réserve naturelle intégrale de la Haute Dumbéa
  - Réserve naturelle intégrale de la montagne des sources
  - Réserve naturelle de la vallée de la Thy

## » Ecosystèmes (EIP) protégés par le PUD 2012

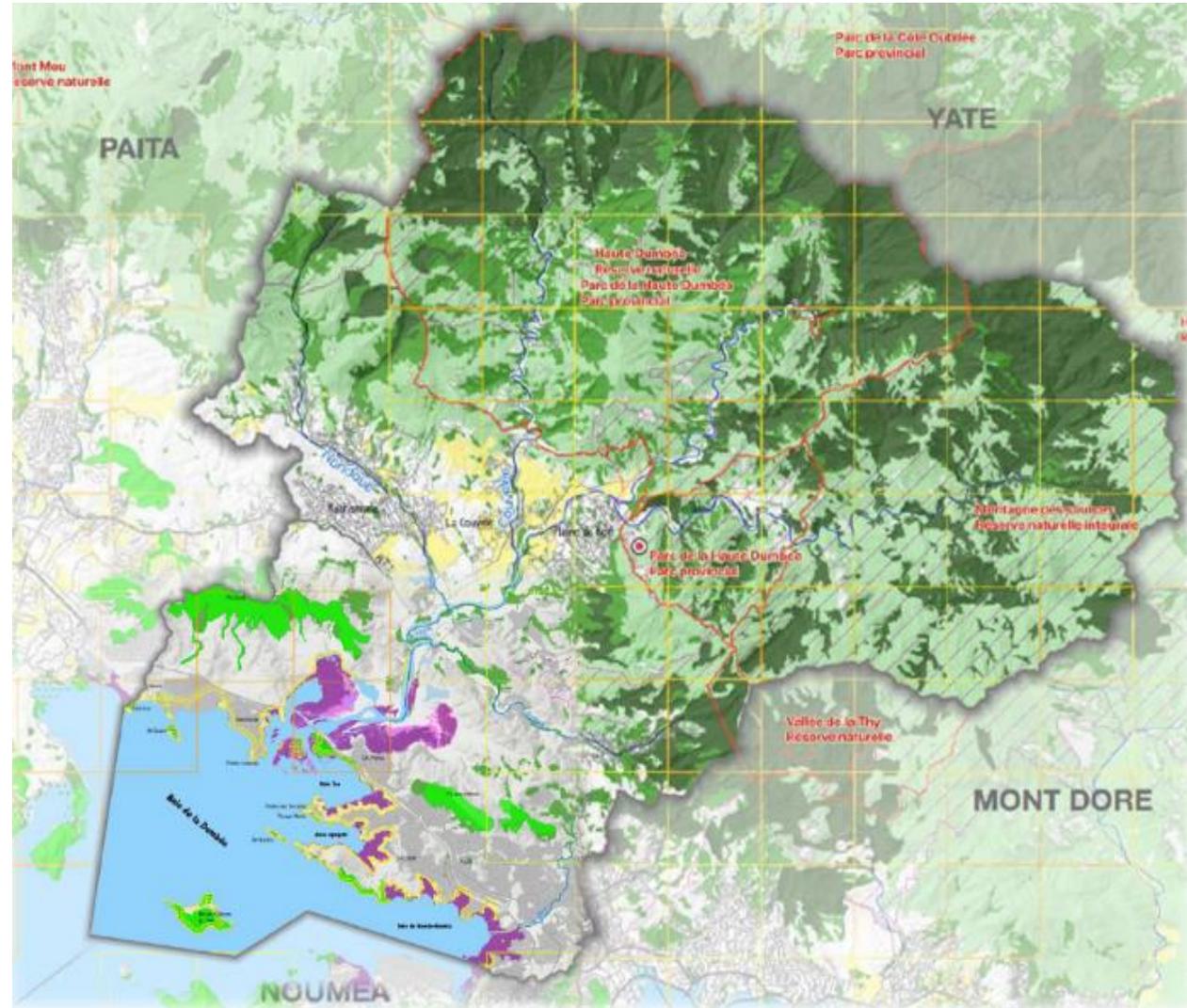
- 64% de forêts sèches
- 99% de forêts humides
- 97% de maquis
- 32% des mangroves

## » Dumbéa, ville verte

- 80% de la commune est végétalisée
- 53% est en zone clé de biodiversité (KBA)



# THEME 1 : Milieux naturels, paysages et biodiversité



## Priorisation des enjeux environnementaux



Fort

- Protection des forêts sèches, humides et des maquis en cohérence avec l'urbanisation
- Protection des mangroves (EIP) et travaux d'amélioration de leur état.
- Préservation de la faune aquatique de la rivière Dumbéa en maîtrisant les aménagements



Moyen

- Protection des surfaces végétalisées existantes qui sont des réservoirs de biodiversité importants.  
Projets de reboisement pour limiter la fragmentation des forêts
- Préservation des écosystèmes (EIP) présents sur les îlots et le domaine public maritime (DPM)



# THEME 1 : Milieux naturels, paysages et biodiversité

## Mesures **E R C**

<b>Écosystèmes</b>	▶▶ <b>E</b> : 95,5% des écosystèmes en zone naturelle protégée (sanctuarisation)	<b>R</b> : Surface minimale d'espaces verts par parcelle	<b>C</b> : Replanter les arbres supprimés
<b>Corridors</b>	▶▶ <b>E</b> : Augmentation des surfaces classées en zones naturelles au nord de la plaine ADAM.	<b>R</b> : Clôtures favorisant la libre circulation et le passage de la biodiversité	<b>C</b> : Clôtures pouvant être doublées d'une haie végétale
<b>Littoral</b>	▶▶ <b>E</b> : Littoral (hors ZAC) classé en zones naturelles sauf au niveau de Nouré zoné en UAM	<b>R</b> : Au moins un accès au rivage ouvert au public. Remise en état du site en cas de démantèlement des installations.	
<b>Agricole</b>	▶▶ <b>E</b> : Diminution des zones agricoles au profit de zones minières, urbaines rurales et naturelles protégées.	<b>R</b> : Taille des parcelles constructibles limitées (30 ha) pour éviter le mitage et conserver le cadre naturel rural.	<b>C</b> : Retrait de 6,00 m planté d'arbres à haute tige pour masquer les constructions et exploitations agricoles



# THEME 1 : Milieux naturels, paysages et biodiversité

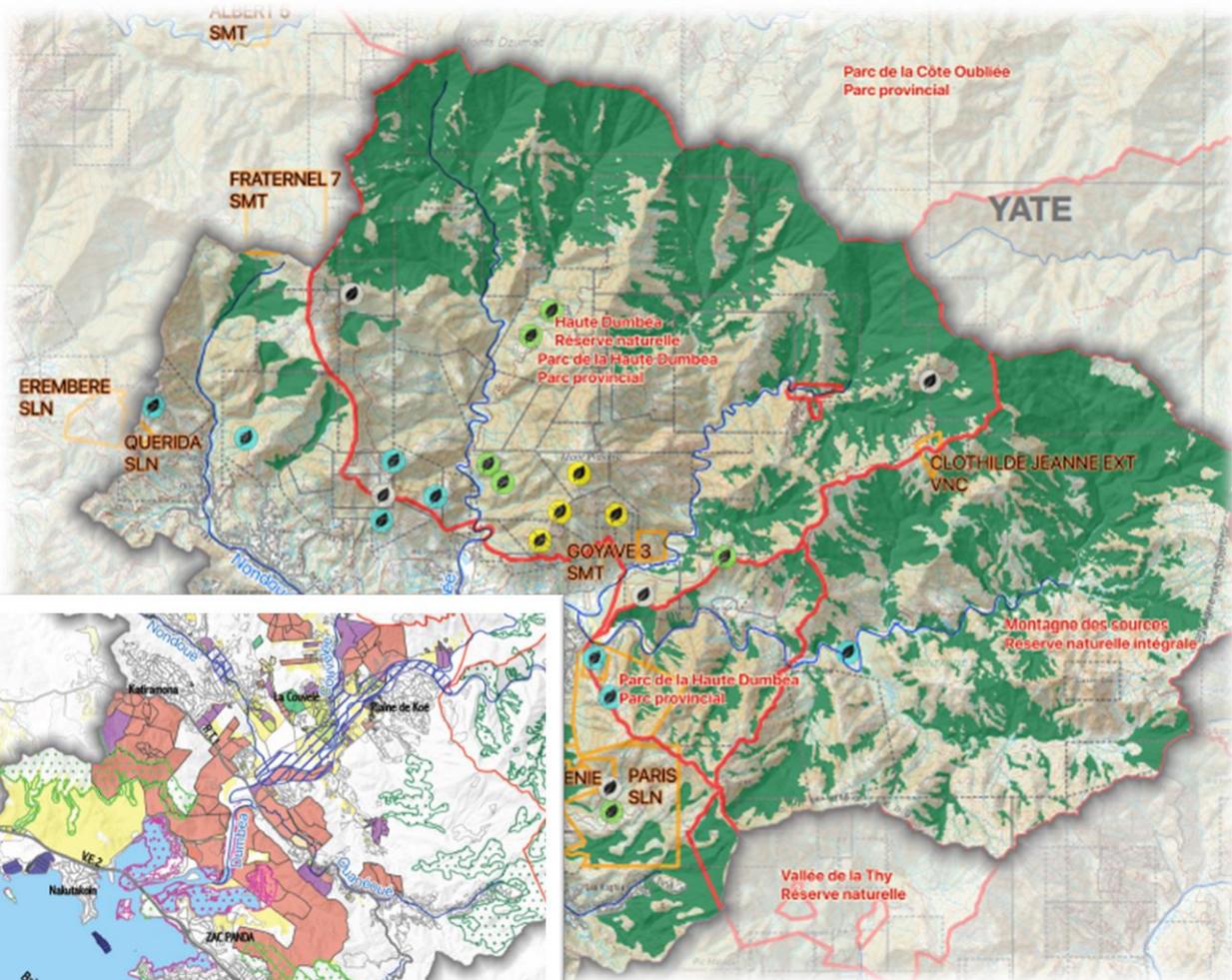


## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de l'occupation réglementaire des sols sur les secteurs recensés des EIP et des aires protégées
- Évolution de l'occupation réglementaire des sols et de l'artificialisation
- Nombre de permis de construire en corrélation avec la démographie
- Renforcement de la trame verte et bleue



## THEME 2 : Qualité des milieux terrestres et aquatiques

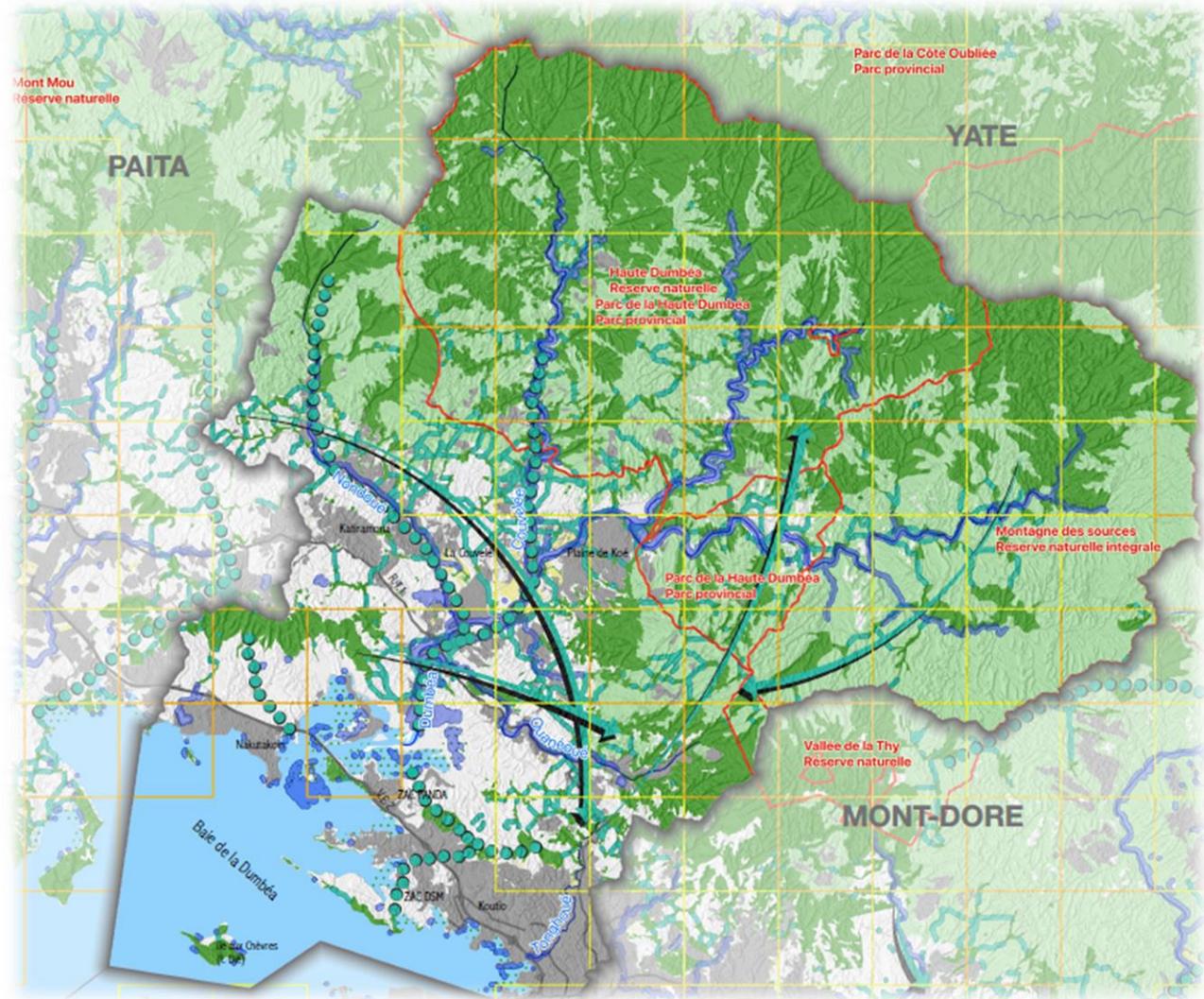


### *Synthèse du diagnostic*

- » Ressource en eau qualitative
- » Mines et carrières (matériaux nobles)
  - 3 carrières dont 1 projet d'extension sur FS
  - 80% des anciennes mines réhabilitées
  - 6 titres actifs mais non exploités
- » Agriculture
  - 100 exploitations sur le littoral et la plaine
  - 67% concerne de l'élevage de bovins
  - 47% de ces élevages cohabitent avec des EIP
  - Activités agricoles concurrentes des espèces endémiques.
- » Trame verte et bleue (rivières, ripisylves)  
Connectivités pouvant être renforcées  
Corridors écologiques entre réservoirs de biodiversité



## THEME 2 : Qualité des milieux terrestres et aquatiques



### Priorisation des enjeux environnementaux



Fort

- Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Protection des ripisylves.
- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Limitation de l'impact des carrières et leurs extensions sur les riverains et l'environnement.
- Gestion des usages agricoles pour préserver les ressources et écosystèmes.
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre, les parkings sauvages et les pollutions de sol



Moyen

- Développement de l'assainissement collectif qui joue un rôle sur la pérennité de la qualité de l'eau.
- Économies d'eau potable.
- Développement des transports en commun et des modes actifs



## THEME 2 : Qualité des milieux terrestres et aquatiques

### Mesures **E R C**

<b>Assainissement</b>	▶▶ <b>E</b> : Interdiction de rejet des eaux non traitées dans les fossés, rivières et milieu marin	<b>R</b> : Obligation de raccordement des constructions au réseau public ou système d'assainissement individuel ou collectif adapté	
<b>Eau</b>	▶▶ <b>E</b> : Diminution des zones à urbaniser dont 26ha rendues aux zones naturelles.	<b>R</b> : Intégration d'annexes et de servitudes (carte PPI/PPR) au PUD	
<b>Berges</b>	▶▶ <b>E</b> : Cours d'eau principaux en zone NP et grande partie des berges en zone NLT.	<b>R</b> : Aucune construction édifiée à moins de 6m des rivières et 10m pour le cours d'eau principal de la rivière Dumbéa.	<b>C</b> : Obligation de prétraitement, avant rejet dans le réseau public
<b>Rivière</b>	▶▶ <b>E</b> : Limitation des voies de dessertes et accès aux cours d'eau (éviter la sur-fréquentation)	<b>R</b> : Les haies plantées sont connectées à la végétation des berges	<b>C</b> : Espaces libres entre les constructions à aménager en espaces verts.



## THEME 2 : Qualité des milieux terrestres et aquatiques

Mesures **ERC** et indicateur de suivi



### INDICATEURS DE SUIVI

- Gestion de l'assainissement collectif et individuel
- Suivi de la qualité des eaux (rivière)
- Renforcement des réservoirs de biodiversité
- Renforcement des espaces de transition cultivés
- Réhabilitation des mines orphelines



## THEME 3 : Risques naturels et technologiques

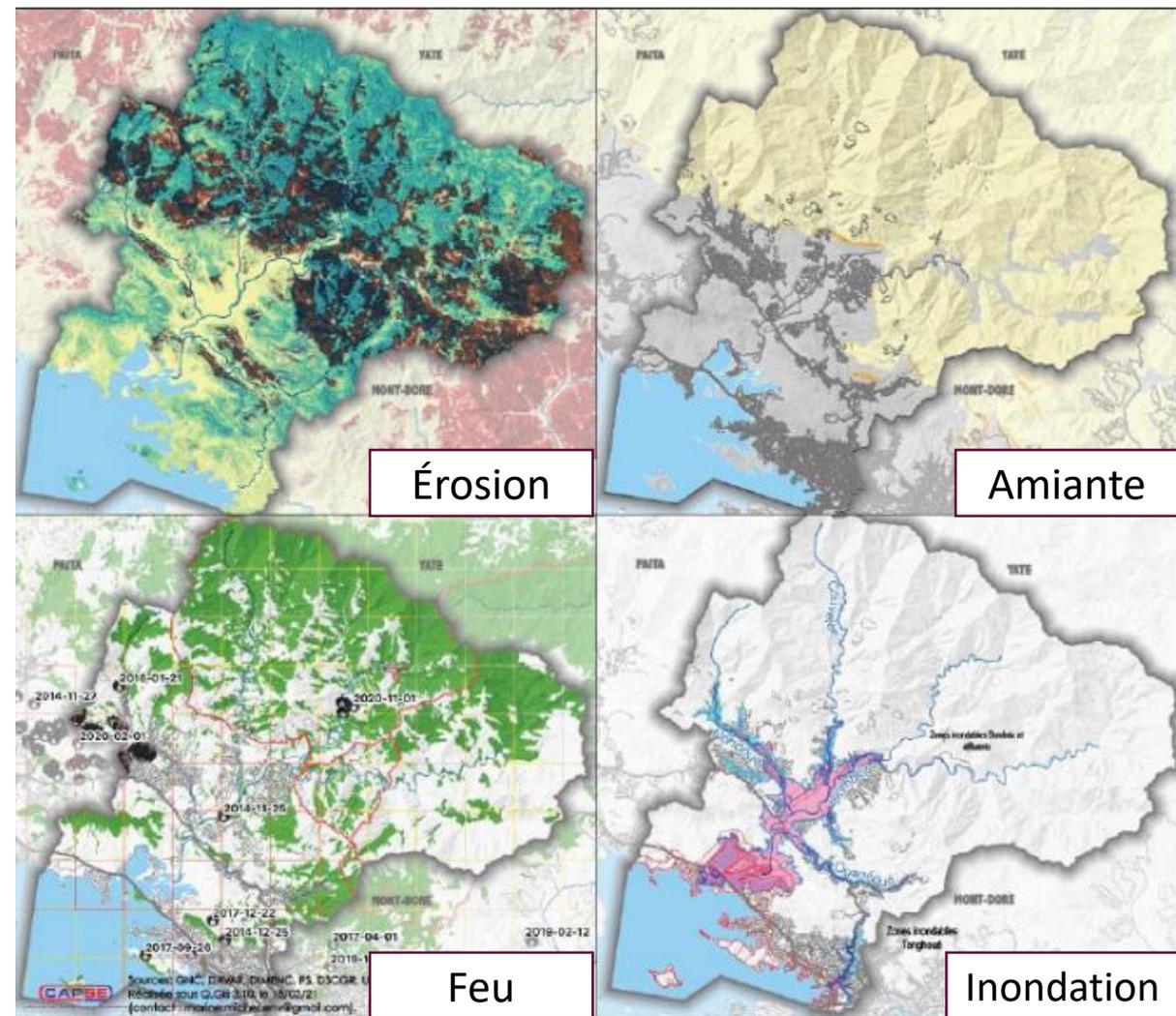
### *Synthèse du diagnostic*

#### » Risques majeurs (cf. DRM 2016)

- Feux de forêt
- Inondation : 3 rivières (Dumbéa, Nondoué, Couvelée)
- Rupture du grand barrage
- Mouvement de terrain et érosion (relief et littoral)

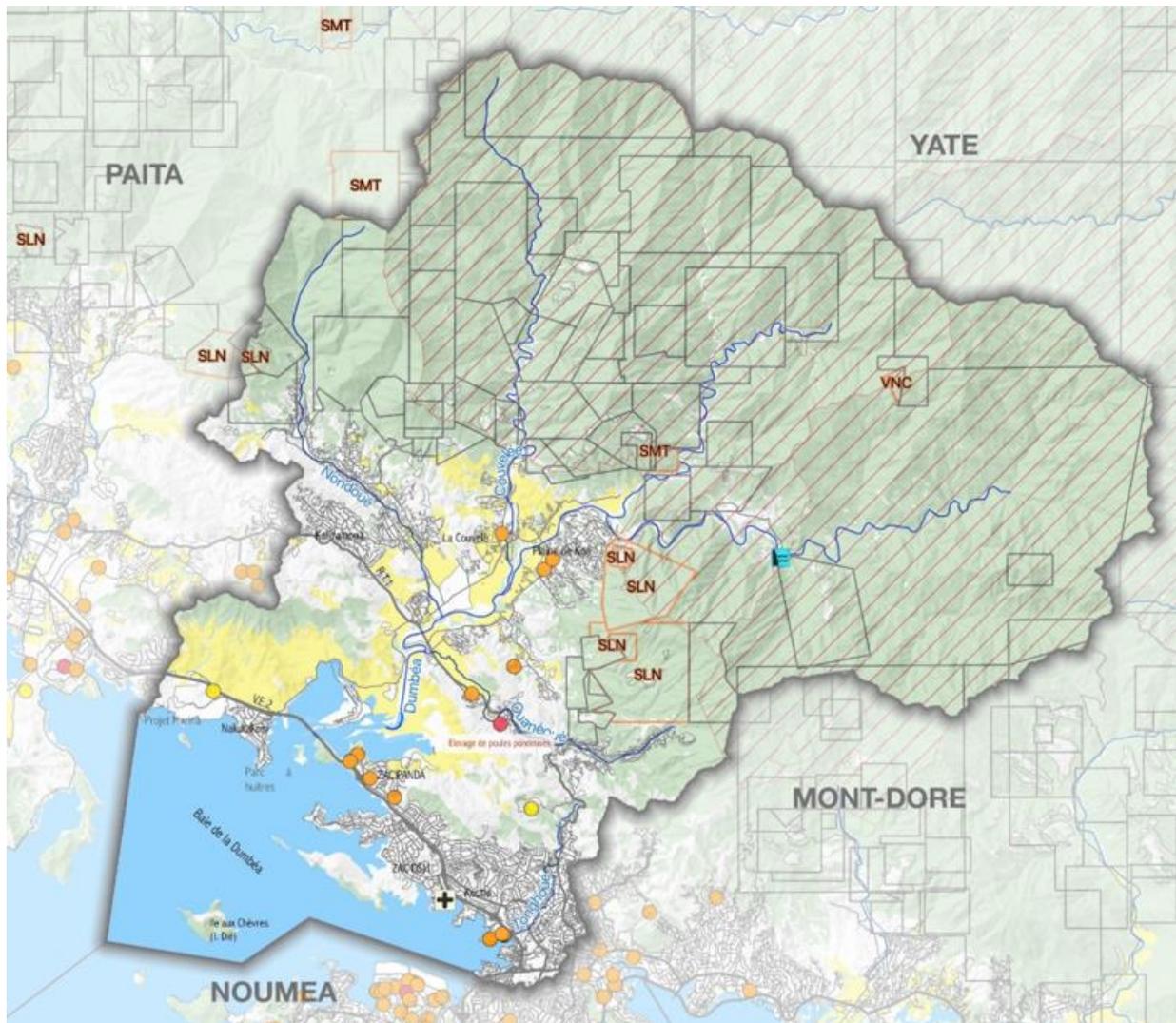
» Études en cours pour améliorer la connaissance des risques et travaux pour limiter la vulnérabilité ou réduire l'aléa

» Sanctuarisation de certains secteurs concernés et, ou impacts sur les droits à construire pour la mise en sécurité des administrés





# THEME 3 : Risques naturels et technologiques



## Priorisation des enjeux environnementaux



Fort

- Réduction du risque de rupture de barrage.
- Limitation des risques liés aux ICPE ainsi que les nuisances affiliées



Moyen

- Limitation des risques et nuisances affiliés à la RT1.
- Préservation et restauration des écosystèmes (EIP) qui participent activement à limiter les fortes chaleurs



# THEME 3 : Risques naturels et technologiques

## Mesures **E R C**

<b>Infiltration</b>	▶▶ <b>E</b> : Eviter l'imperméabilisation des sols	<b>R</b> : Infiltrer et déconnecter les eaux pluviales des réseaux. Favoriser les revêtements poreux	<b>C</b> : Compenser les surfaces imperméabilisées
<b>Submersion</b>	▶▶ <b>E</b> : Littoral en zones NP et NLT sauf au niveau de Nouré	<b>R</b> : Niveau habitable le plus bas de toute construction située à 60 cm de hauteur au-dessus du niveau de la mer	
<b>Erosion</b>	▶▶ <b>E</b> : Interdiction de construire dans les zones à risques géotechniques sans justifications techniques détaillées	<b>R</b> : Terrassements et talus limités au nécessaire pour préserver la topographie et le fonctionnement des bassins versants	<b>C</b> : Talus aménagés et végétalisés pour masquer les déblais-remblais et limiter l'érosion
<b>Occupation</b>	▶▶ <b>E</b> : Droits à construire contraints dans les zones à risque	<b>R</b> : Occupation des sols limitée dans les zones naturelle et urbaine (NP, NLT, UL)	
<b>ICPE</b>	▶▶ <b>E</b> : Aucune évolution des zones riveraines aux ICPE recensées.	<b>R</b> : Obligation d'autorisation communale pour déverser les eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement	<b>C</b> : Espaces de transition à créer entre le milieu urbain et la trame verte et bleue.



# THEME 3 : Risques naturels et technologiques

Mesures **ERC** et indicateur de suivi

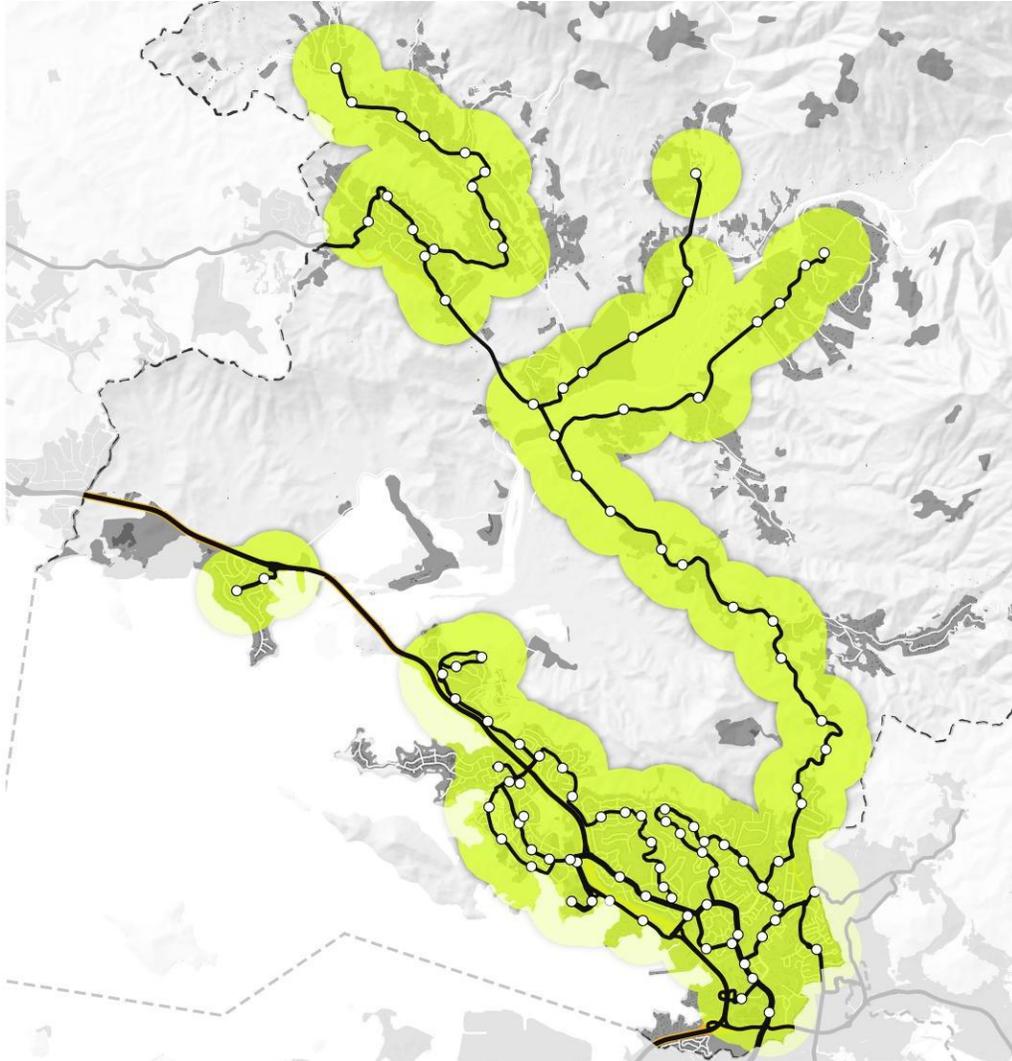


## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'artificialisation des sols (ZAN)
- Volume de rétention et/ou de stockage des eaux pluviales
- Définition des aléas :
  - risque de mouvement de terrain et d'éboulement
  - risque de montée des eaux et vulnérabilité du littoral
- Evolutions et causes des départs de feu



## THEMES 4-5 : Cadre de vie, climat et mobilité



### *Synthèse du diagnostic*

» **Développement des réseaux : transport, électricité, gestion des déchets pour répondre aux besoins des Dumbéens.**

- Restructuration des réseaux de transports actifs et en commun en cours
  - 77% de déplacements en voiture
  - 5% de trajets à pied ou à vélo
  - 42 % du réseau Néobus et parking relais à Dumbéa
- Stationnement diffus et disparate
- Distribution d'énergie électrique et autoconsommation en augmentation
- Gestion des déchets en évolution (SDGD, SDD).



## THEMES 4-5 : Cadre de vie, climat et mobilité



### *Priorisation des enjeux environnementaux*



Fort

- Limitation des émissions de gaz à effet de serre, les parkings sauvages et donc les pollutions du sol
- Encouragement des économies d'eau et d'énergie



Moyen

- Limitation des nuisances par la création d'espaces de transition
- Développement des transports en commun et modes actifs (îlots de fraîcheur interconnectés)
- Extension des zones de collecte des déchets



# THEMES 4-5 : Cadre de vie, climat et mobilité

## Mesures **E R C**

<b>Energie</b>	▶▶ <b>E</b> : Installations techniques autorisées (dont panneaux solaires) si l'impact visuel est limité	<b>R</b> : Norme incitative PEB encouragée. Points de recharge de véhicules hybrides et électriques	<b>C</b> : Architecture bioclimatique sobre et végétalisée préconisée
<b>Eau potable</b>	▶▶ <b>E</b> : Zone d'équipement prévue (Val Suzon) pour un réservoir d'eau		<b>C</b> : Volume de stockage d'eau de pluie permettant sa réutilisation
<b>Nuisances</b>	▶▶ <b>E</b> : Carrière : zones riveraines de type à urbaniser stricte, naturelle protégée et agricole	<b>R</b> : Constructions d'artisanat et d'ICPE compatibles avec le voisinage de la zone et son fonctionnement sans nuisances ni risque pour la salubrité et la sécurité	
<b>Mobilité</b>	▶▶ <b>E</b> : Liaisons douces font partie intégrante de la trame verte et bleue	<b>R</b> : Normes minimales de places de stationnement cycle et PMR	
<b>Déchets</b>	▶▶ <b>E</b> : Evolution du zonage pour changer l'activité sur une zone d'équipement afin d'implanter un QAV	<b>R</b> : Gestion des ordures ménagères exigée via des locaux poubelles pour différents types de constructions neuves	<b>C</b> : Pratiques à favoriser : Valorisation des terres ou des déchets de chantier



# THEMES 4-5 : Cadre de vie, climat et mobilité

Mesures **ERC** et indicateur de suivi



## INDICATEURS DE SUIVI

- Mutation des zones riveraines des carrières et ICPE
- Quantité de déchets et outils de gestion
- Evolution de la consommation en eau potable
- Recensement :
  - de stationnements dédiés aux mobilités actives
  - des bâtiments exemplaires
  - des installations solaires performantes

**Merci de votre attention**